

9710035L
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
COLLEGE MIREILLE CHOISY
BOULEVARD
97095 ST BARTHELEMY CEDEX
Tel : 0590296000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prise en charge de l'hébergement des apprentis du CAPSBH dans le cadre de la formation et de
examens

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/04/2021

Réuni le : 22/04/2021

Sous la présidence de : Leela Connor-Hanson

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la prise en charge de l'hébergement des apprentis du Centre de formation Polyvalent de Saint-Barthélemy dans le cadre de la formation et des examens

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Prise en charge de l'hébergement des apprentis du Centre d'apprentissage Polyvalent de St Barthélemy dans le cadre de la formation et des examens. Selon les formations les apprentis sont amenés à se déplacer hors du territoire de Saint Barthélemy, pour suivre des enseignements sur des plateaux techniques dans des lycées ou pour leurs examens.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0